

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17décembre 2019

Le 17 décembre deux mil dix-neuf, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 décembre2019

Etaient présents : Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, BOUCHEREAU Isabelle, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu, ARDOUIN Hervé,RIVAUD Marie Joseph,RINALDI Sabrina, SALLES Anna-Maria.

Etaient excusés :

PORCHERON Patricepouvoirà HÉRISSÉ Mathieu

Etaient absents :

BAILLY Lise

BERNET Jean Luc

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11**Nombre de votants :** 12

Secrétaire de séance : Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 12 novembre 2019à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires :

- Offre de téléphonie fixe.

1- Tarification 2020 - Village vacances - camping

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs 2020 du village vacances et du camping, proposés par Guillaume et Virginie, ainsi que la mise en place d'une grille pour casse de mobilier et de vaisselle.

2- Modification des régies - Village vacances - camping

A la demande de la trésorerie, le conseil accepte la mise en place d'une régie globale en remplacement des 3 actuelles (village vacances, camping et laverie).

3- Proposition de modification des statuts du Sieds

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la modification des statuts donne un avis favorable à la :

- Désignation de 36 délégués communaux et 18 représentants des EPCI par les représentants des 256 communes membres du SIEDS

- Désignation du Président et du bureau (limités à 13) par les représentants des 256 communes membres du SIEDS lors de l'assemblée générale.

Le Conseil donne également un avis favorable à la prise de compétence « Bornes de recharge électriques ».

4- Projet d'effacement des réseaux

Ce projet Enedis qui date de 2018, concerne le remplacement des fils nus par des câbles. L'offre de la société Delaire s'établit à 13 155 € HT pour les 2 postes situés Rue de la Plaine et rue des Carrières auxquels s'ajoutent les frais d'études d'un montant de 1 183 €.

La commune bénéficiera de subvention, le coût restant à charge sera de 2 868 €.

5- Ouverture d'un compte copies

L'association Cthulhu-Event demande un quota de photocopies annuel. Le Conseil propose 100 couleurs et 200 noir et blanc.

6- Dépenses d'investissement 2020

En application de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget 2019, le conseil municipal donne son autorisation pour :

- mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent
- mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et les restes à réaliser) et pour les sommes inscrites au chapitre 21. Soit la somme de 143 625 € (574 700 € * 25 %).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

7- Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil municipal donne un avis favorable aux modifications suivantes :

* Financement des travaux de mise en sécurité du collège

Article 2151 : - 75 000 € - Article 2152 : + 75 000 €

* Paiement d'un don

Article 65888: - 1 000 € - Article 6714 : + 1 000 €

8- Recrutement des deux apprentis

Le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable au recrutement de Céleste Nivromont en BTS SAM et de Maxime Marsault en C.A.P espaces verts. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le recrutement des 2 jeunes apprentis.

Le Comité technique est une instance consultative : il émet des «avis simples ». Les employeurs ne sont donc pas tenus de suivre l'avis rendu par le CT. Cependant cet avis est obligatoire et doit être préalable à la prise de décision ou à la délibération. Les avis émis sont portés, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents concernés.

9- Echange de terrains

Le conseil municipal avait souhaité réaliser quelques échanges de terrain avec la SCI de Pillac, route de Civray, suite au rachat de l'ex-station-service. Après délibération, les conseillers valident les échanges de terrain.

10- Annulation de titres irrécouvrables

Le conseil municipal décide d'annuler deux titres :

- Pasquier M. pour 315 €
- Cosea pour 6 731 € (location de salles)

11- Clôture d'un compte titres

La trésorerie informe le Conseil qu'un compte titre dit « Chine » d'un montant de 83,30 € et en provenance du legs de M. Perrault doit être clôturé. Le Conseil valide cette proposition et demande l'affectation des fonds au budget général.

12- Ouverture d'un budget « Fêtes de la musique » et « Musicales de Vaussais »

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande d'un conseiller pour la reconduction du financement de ces 2 fêtes musicales pour 2020, avis nécessaire pour la réservation des groupes. Compte tenu des élections en mars prochain, le conseil ne peut valider le budget 2020.

13- Ombrières photovoltaïques

Après délibération, le Conseil municipal retient la proposition suivante de la Société « Technique solaire » :

- Prise en charge de réfection de la voirie
- Eclairage sous les ombrières
- Redevance de 300 € par an indexée sur 3 ans.

14- Octroi d'une subvention

Le Conseil valide une subvention de 40 € au CFA BTP de St Pierre des Corps pour M. Kevin Fleau.

15- Nouveau plan de financement des travaux Place des halles

La demande de financement leader ne passera au Comité GAL qu'en janvier 2020, mais le dossier est recevable.

Le Conseil valide le devis supplémentaire de la Société Colas pour la réfection de la rue se situant entre la route de Plibou et la rue Neuve pour un montant de 9 618 € HT.

Montant des travaux

- Lot 1 : VRD- Colas	177 831 € HT
- Lot 2 : Espaces verts- Sté L2M	9 492 € HT
- Lot 3 : serrurerie- Sté Famamo	3 824 € HT
- Maîtrise d'œuvre – ATVR M. Fragnaud	6 182 € HT
- Avenant Colas :	9 618 € HT
 TVA	 41 389 €
Montant total TTC	248 334 €

Plan de financement :

- DETR (fixe)	54 654 €
- Amendes de police :	11 751 €
- Leader 50 000 €	
- FCTVA : 40 737 €	

Soit un autofinancement de 91 192 €

Quelques travaux supplémentaires seront à effectuer : déplacement de la borne incendie, achat de 20 lilas des Indes et de deux gabions supplémentaires.

16–Points supplémentaires : Offre de téléphonie fixe

Le conseil, après proposition de M. le Maire, accepte l'offre tarifaire de JD phone :

Abonnement de 3 ans pour un montant total de 7 530 € au lieu de 9 707,82 € actuellement avec Orange.

17- Questions diverses

A –groupement de commandes « Défibrillateurs »

La commune a pris l'initiative de proposer un groupement de commandes aux 62 communes de la Communauté en vue de l'acquisition de défibrillateurs. 17 communes ont répondu à cette commande pour un total de 26 appareils. Trois sociétés se sont positionnées lors de l'appel d'offres. La société Schiller a été retenue comme moins disante avec les tarifs suivants :

- 1 100 € pour un défibrillateur extérieur
- 960 € pour un défibrillateur intérieur
- 130 € pour le contrat annuel d'entretien.

Chaque commune sera livrée et facturée indépendamment.

Le conseil valide l'achat de 4 défibrillateurs :

- Manoir du Puy d'Anché : 1 extérieur
- Foyer résidence : 1 intérieur
- Stade : 1 intérieur
- Salle socio-culturelle : 1 extérieur

B – Panneau d'information du chemin de randonnée

Le panneau se trouvant sur la façade de la Mairie et sur lequel apparait le plan du chemin de randonnée « de L'argile au manoir » va être prochainement refait. La commune valide le devis de RIC collectivités pour un montant TTC de 396 €. La Communauté de communes aurait pu financer ce panneau mais les délais sont trop longs.

C- Projet de rénovation « Rue treille Bourgeau »

L'avant-projet réalisé par ID 79 prévoit une enveloppe de travaux d'environ 187 000 €. Ce projet pourrait être éligible aux fonds Leader à hauteur de 50 000 € à condition de traiter les eaux pluviales, prévoir des emplacements de stationnement et de desserte des services publics.

Le projet serait éligible à la DETR et aux amendes de police.

M. Le Maire propose au conseil de déposer les demandes de subvention rapidement sachant que la réalisation de ce dossier restera au choix des futurs conseillers municipaux qui seront élus en 2020.

Le Conseil donne un avis favorable et autorise M. le Maire à déposer les demandes de subventions.

D- Ouverture de la Maison France Services

La maison France Services qui se situe à l'espace Salcido devrait ouvrir ses portes aux environs du 6 janvier 2020.

A ce jour, les recrutements ainsi que l'achat des équipements ont été retardés.

E- Validation de conventions de mise à disposition avec la Communauté de communes

Convention pour la Maison des jeunes : Délibération du Conseil communautaire du 16 décembre

Elle comprend la facturation au réel des frais de fonctionnement du bâtiment à hauteur de 66 %, la facturation des heures de ménage, la participation aux petites et grosses réparations (66 %). Est annexée à cette convention, la liste des équipements transférés ou mis à disposition.

Convention pour le parking de la piscine : Délibération du Conseil communautaire du 16 décembre

Elle comprend la facturation des travaux d'entretien selon la même base que pour les écoles et l'entretien des 4 autres espaces enherbés communautaires.

Convention pour la Maison France Services :

Elle comprend la mise à disposition gratuite de 4 bureaux. Les travaux sont à la charge de la communauté ainsi que les fluides et la moitié du contrat de maintenance de l'ascenseur (refacturation de la commune à la communauté). La salle informatique restant propriété de la commune, fera l'objet d'une convention spéciale pour risques matériels.

Convention pour deux logements au 1^{er} étage de l'école maternelle

La prise de possession des lieux se fait en l'état. La commune refacturera le chauffage.

Agenda :

Prochaine réunion des adjoints : le 7 janvier 2020 à 19h30

Prochain conseil municipal : le 15 janvier 2020 à 19h30

La séance est levée à 22 heures42.